



VILLE DE SAINT-PIE

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Lors de sa séance qui sera tenue sans la présence du public à compter de 19 h 30, mardi le 9 mars 2021, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 21-03
Nom du requérant :	Guy Brouillard
Emplacement :	106, rang du Bas-de-la-Rivière
Objet de la demande :	Autoriser la subdivision d'un terrain qui aurait pour résidu un lot d'une profondeur moyenne de 50 mètres au lieu de la norme prescrite de 60 mètres et une superficie de 1982.7 m.c. au lieu de la norme de 2 000 m.c.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande peuvent le faire soit par courriel urbanisme@villest-pie.ca ou par téléphone au 450-772-2488, poste 223 jusqu'au 9 mars 2021 à 12 h 00. Les documents explicatifs concernant cette demande sont disponibles sur le site internet de la Ville.

DONNÉ à Saint-Pie ce 19^e jour de février 2021

par

Annick Lafontaine

Greffière